

Les règles à respecter pour votre visite sur un site hydroélectrique

Groupe constitué

La liste des participants doit être envoyée au service des visites au plus tard 15 jours avant la date de visite.

Chaque participant doit être en possession d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) pour accéder au site.



La tenue vestimentaire des participants doit être adaptée à un site industriel :

- des chaussures plates et fermées de type basket ou chaussures de marches,
Les talons, sandalettes, tongs sont interdits



- des vêtements couvrant les jambes et les bras avec des manches et jambes longues.

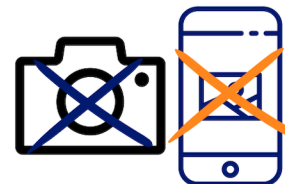
Les shorts et jupes sont interdits



Les sacs et bagages sont interdits pendant la visite.



Les prises de sons, d'images et de vidéos sont interdites durant la visite. Les photos sont autorisées aux abords de la centrale dans l'espace public.



Une photo souvenir de votre visite vous sera transmise par nos soins.



Le circuit de visite présentant de nombreux escaliers, et demandant une posture debout prolongée, il n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite (canne, fauteuil, difficulté de mobilité)

ATTENTION : Le non-respect de ces consignes de sécurité peut entraîner un refus d'accès au site ou un arrêt immédiat de la visite

Contact : Service des visites EDF Hydro Est
06.77.11.62.18
visites-hydroest@edf.fr